



## Flash info #4 : Covid-19

Le 3 novembre 2020

Chères adhérentes, chers adhérents,

Comme vous le savez, la chasse a été suspendue à partir de vendredi dernier par les mesures générales de confinement et de limitation des activités du pays. Les réseaux sociaux débordent de suppositions et d'opinions parfois peu fondées, les questions affluent sur le portail, les boîtes mail et les téléphones,... Vous trouverez donc ce courrier qui vous explique la vérité avec la transparence que nous vous devons.

### **Pour ce qui est de la chronologie..**

Dès les annonces par le Président de la République et le Premier Ministre, l'idée de voir nos activités suspendues a mobilisé toutes les forces en présence au sein de la FDC 08.

Vendredi, un courrier a été adressé au Préfet qui argumentait le maintien des activités cynégétiques, dans l'intérêt de tous les chasseurs ardennais ou pratiquant dans les Ardennes.

Samedi, la circulaire "*Mise en œuvre de dérogations au confinement en matière de régulation de la faune sauvage et de destruction d'espèces animales susceptibles d'occasionner des dégâts*", datée du 31 octobre et signée par Mesdames Pompili et Abba, est arrivée dans les préfetures. Cette circulaire transmet aux préfets de France la marge de manœuvre dont ils disposent pour adapter des règles départementales de maintien de la chasse.

Dans la foulée, une convocation à une CDCFS extraordinaire nous est parvenue. Elle réunira les corporations comme les agriculteurs, les forestiers, l'Etat, les piégeurs et les chasseurs. La réunion aura lieu ce mercredi en audioconférence.

### **Pour ce qui est du fond et de la forme...**

La France traverse une crise sanitaire plus importante que lors du début de cette année. Chaque citoyen est contraint de faire les efforts nécessaires pour ralentir la pandémie et épargner notre système de santé avec une affluence majeure de cas graves. Là est l'esprit du confinement et il n'échappe à personne!

A la lecture de la circulaire citée au-dessus, notre déception a été grande. Voici quelques extraits: "*L'objectif est d'éviter une explosion des coûts liés aux dégâts causés par le gros gibier*", "*D'autre part, il convient de réguler les espèces animales susceptibles d'occasionner les dégâts, en maintenant ou mettant en place les actions de chasse nécessaires.*", "*En revanche, les autres activités de chasse sont interdites pendant cette période de confinement, notamment les chasses de loisir sans impact sur la régulation nécessaire du gibier, et en particulier la vénerie.*", "*La pratique de l'agrainage du gibier est également interdite pendant cette période en l'absence de forte sensibilité vis-à-vis des cultures*", "*Vous pourrez autoriser les battues administratives et les autres battues au sanglier et aux cervidés, et exceptionnellement à d'autres espèces chassables dont il est démontré que le défaut de régulation peut provoquer des dégâts. Vous pourrez mobiliser le tir à l'affût (en mirador ou point d'affût) mais pas le tir à l'approche.*"



### **Pour ce qui est de nos revendications...**

Je vous laisse à votre libre appréciation la largesse du terrain de négociation dont nous disposons...Cependant, la Fédération des Chasseurs des Ardennes assume pleinement son rôle dans la défense de la Chasse, de toutes les chasseurs ! Nous ne pouvons dévoiler nos points et arguments à cette heure mais je vous prie de croire que nous allons nous battre pour les intérêts de chacun, des chasseurs de petit gibier de plaine, de migrants, de grand gibier mais aussi des piégeurs, des louvetiers et des gardes particuliers.

Je vous invite tous, dès à présent, à rester solidaires ! Nul doute que l'exclusion des chasses de loisir, orchestrée par les mêmes personnes qui ont suspendu le gluaud, vise à diviser et appauvrir le Monde de la Chasse. Ne cédez pas à la colère et n'oubliez pas que nous parlons pour l'instant d'une suspension d'un mois, pas du reste de la saison.

Les expressions de jalousie/frustration envers les chasseurs qui pourraient continuer à pratiquer leur passion sous des conditions loin d'être joyeuses et optimales ne sont pas de bon ton. Vous trouverez certainement d'autres incohérences dans la gestion de crise que celles attenantes à la chasse. Quant aux attaques envers les Fédérations, leurs élus et leurs personnels, sur les résultats qu'elles auront bien pu obtenir des Préfets peu libres dans leurs missions, ne vous trompez pas de bourreau ! Je vous adresse dès maintenant les coordonnées de Mme Pompili :

Barbara POMPILI  
Ministère de la Transition Ecologique  
246, bd Saint-Germain  
75700 PARIS  
Tél. 01 40 81 21 22

Cordialement en cette St-Hubert,

**Jean-Pol GAMBIER**  
**Président de la FDC 08**